



Le partenaire conseil des CE

Pourquoi choisir ICE ?

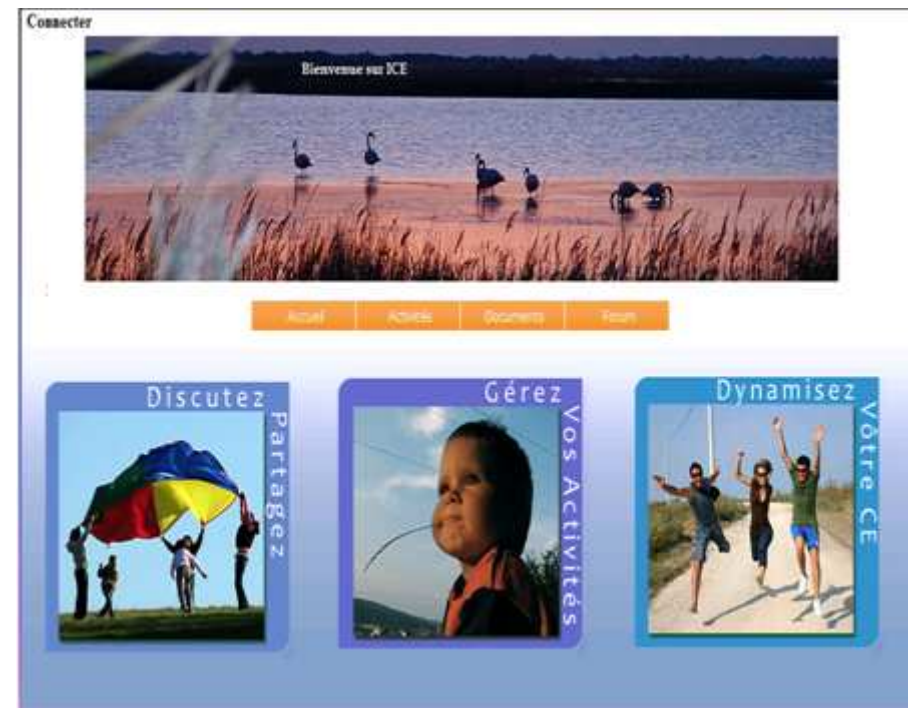
- Plus de 350 clients font confiance à INOVA3,
- Des outils de gestion conviviaux, simple d'utilisation et ludique,
- Une présentation graphique d'ICE personnalisée et soignée : bandeau animé et personnalisé, charte graphique respectée, ...
- Une équipe professionnelle à votre écoute pour vous guider et vous accompagner,
- Un contrat de maintenance pour vous apporter une aide quotidienne dans l'utilisation de vos logiciels,
- Un lien avec ONIS CE, votre logiciel de gestion (Pack Expert),
- Des formations sur site pour paramétrer votre logiciel avec l'aide de nos formateurs spécialisés,
- Des évolutions du logiciel régulière et développement spécifique pour répondre à toutes les attentes de nos clients ...

Pour plus de renseignements ou une démonstration en ligne :

📄 INOVA3 – 18 rue de la Bienfaisance – 30900 NIMES

☎ 04 66 70 10 04 📞 06 66 91 28 82 @ : manon.aouimeur@inova3.com

VOTRE SITE : INTERNET CE





ICE : Votre site Internet clé en main

Le site internet ICE, proposé par INOVA3 a été développé dans le but d'apporter une solution conviviale à toutes les attentes et besoins des CE. Il vous permet de mettre en ligne diverses informations accessibles aux salariés pour optimiser la communication.

La création des pages, la consultation des documents, la rectification et l'ajout de données se fait en temps réel de manière simple, rapide et efficace.

Vous pourrez donc gérer votre site Internet sans aucune connaissance informatique particulière.



ICE : Présentation des fonctions

ICE vous permettra d'améliorer de façon optimale la communication entre le salarié et leur comité d'entreprise.

ICE, votre solution internet pour :

- **Présenter les activités du CE** : Permet de transmettre des informations aux salariés de manière simple et rapide. Toutes ces informations peuvent être consultées par tous les salariés sur une adresse unique, depuis tout ordinateur équipé d'Internet,
- **Réserver ou commander les activités en ligne** : les salariés pourront directement réserver leurs activités en ligne. Ces données ne seront validées qu'après acceptation préalable de l'administrateur,
- **Consulter les documents mis en ligne par le CE** : chaque document sera accessible de manière sécurisée et ne pourra être consulté qu'avec les droits d'utilisateurs suffisants,
- **Modifier les informations personnelles du salarié** : après connexion, le salarié pourra modifier toutes ses données qui ne seront prises en compte qu'après validation de l'administrateur,
- **Sonder et connaître l'avis des salariés** : organiser un sondage sur un thème précis pour connaître les impressions des salariés,
- **Discuter sur un forum** : il sera possible de mettre en place un ou plusieurs thèmes de discussion. L'administrateur pourra être modérateur du forum et en verrouiller l'accès aux salariés excessifs, ...